tirer du ſang à ceux qu'ils avoient volés, ou leur donner quelques poudres pour empêcher les effets de la crainte, & ſouvent des larmes répandues à propos leur ont fait reſtituer ce qu'ils avoient pris.

Le réſident pruſſien en cette ville, M^r. Buchholtz, a remis de la part de ſa cour, un plan d'accommodement avec la ville de Dantzich, à l'ambaſſadeur de Ruſſie; il renferme les neuf articles ſuivans. " 1. Le magiſtrat de Dantzich fera, au nom de la ville, des excuſes à S. M. P, & promettra de ne plus lui donner dans la ſuite aucun ſujet de plainte. 2. Il s'obligera à laiſſer librement paſſer par le territoire de la ville, tant par terre que par eau, les marchandiſes des ſujets pruſſiens pour aller d'une province de S. M. à l'autre: il fera rétablir à cet effet la communication par le Gänzekrug; il réparera les chemins qui la facilitent & s'obligera à les ouvrir aux ſujets de S. M; il pourra néanmoins établir des barrieres dans les chemins qui approchent les remparts, & les fermer depuis le coucher juſqu'au lever du ſoleil; les droits de péage devront être les mêmes pour les ſujets de S. M, que pour les habitans de Dantzich. 3. La ville fera excluſivement le commerce de mer avec la Pologne dans la partie de la Viſtule, qui traverſe la ville, & le Roi défendra à ſes ſujets ce commerce au travers de la ville de Dantzich, par le Fahrwaſſer, & il ſera ordonné au contrôleur pour les droits de S. M. de n'y laiſſer paſſer aucun bâtiment pruſſien dont la deſtination ſeroit pour la Pologne;